Le magazine de Générations et Peuples Solidaires

LA REVUE

Mensuel Février 2022 / www.gpsci.net

N°.01

23 DECEMBRE 2019
JOURNEE NOIRE POUR GPS

FOCUS

LES FEMMES DE GPS

LE R-GPS
UN PARTI AUX GRANDES AMBITIONS

DOSSIER

CABALE JUDICIAIRE CONTRE GUILLAUME SORO

- Tout savoir sur l'affaire Michel Gbagbo
- Interview Me Affoussiata Bamba Lamine
- Réactions des militants de GPS

SOCIETE

DONS DE L'UGS
AUX DÉGUERPIS DE KOUMASSI

éDiTo

Guillaume Kigbafori SORO
Président de Générations et Peuples Solidaires



Le rôle de la presse dans une démocratie est semblable à celui du sang dans l'organisme : il en constitue le fluide vivificateur. Plus le sang circule dans le corps, mieux il se porte. Ainsi en va-t-il de l'information dans une société libre et démocratique. Un citoyen bien informé, est un citoyen instruit qui peut faire des choix avisés. C'est pourquoi, dès le lancement de Générations et Peuples Solidaires, j'ai porté une attention particulière à notre capacité à communiquer non seulement de manière verticale, pour informer les militants des orientations stratégiques du Mouvement, mais aussi de manière horizontale, pour recueillir leurs avis et leurs contributions à la conduite efficace de notre action, pour le succès de notre projet politique commun.

La REVUE GPS, est l'outil d'information officiel de notre Mouvement. Il entend contribuer, grâce à la contribution volontaire et bénévole des militants issus de toutes les structures, de tous les partis affiliés, de toutes les associations et ONG partageant la culture soroïste, à la circulation de l'information entre toutes les entités. C'est un outil stratégique qui permet de décloisonner, de favoriser le dialogue, de développer la synergie et de matérialiser sur un support libre et accessible, le travail de terrain réalisé de jour et de nuit, inlassablement, méthodiquement, par les hommes, les femmes, les jeunes sur toute l'entendue du territoire pour le triomphe de notre idéal.

La Revue GPS, je le souhaite, contribuera à renforcer le sentiment d'appartenance à la même cause et maintiendra cette culture d'engagement pour la démocratie, l'établissement d'un État social, libre, prospère et démocratique, qui a pour finalité ultime de garantir à chacun une vie digne, de corriger les inégalités de revenus, de réduire la pauvreté, d'éviter le cumul des inégalités (économiques, sociales, culturelles...) et de garantir à chaque citoyen une égalité des chances, indépendamment des origine et de la classe sociale. C'est le sens de notre engagement en politique, c'est le socle de notre lutte pour la démocratie. La construction de l'édifice démocratique dans notre pays, requiert un engagement de tous les instants. Et à GPS, l'amour de la démocratie est d'abord et avant tout, l'état d'esprit qui nous rassemble.

SOMMAIRE

01 POLITIQUE



DOSSIER: CABALE JUDICIAIRE CONTRE GUILLAUME SORO ET GPS

Tout savoir sur l'affaire Michel Gbagbo **05. 06.**
Interview Me Affoussiata Bamba Lamine **07. 08.**
Communiqué du collectif des avocats **09.**
Communiqué du porte-parole **10.**
Réactions des 2 délégués GPS - USA **11.**
La Parole aux Militants de GPS **12. 13. 14.**
23 DECEMBRE, JOURNEE NOIRE POUR GPS **15. 16. 17.**

02 FOCUS

FOCUS : Les femmes de GPS **19.**
FOCUS : LE R-GPS, un parti aux grandes ambitions **20.**

03 LA VIE DES DELEGATIONS ET DES MOUVEMENTS

Séance de travail de Mme Anne-Marie Bonifon avec la délégation régionale GPS de la Mé. **22.**
La Force en Mouvement pour Soro (FMS) à la conquête de l'ouest montagneux. **22.**
Séance de travail de GPS Yopougon avec les CLC du quartier Millionnaire **22.**
R-GPS BAGOUÉ condamne le harcèlement contre GUILLAUME SORO **23.**
Les coordinations GPS et R-GPS Tunisie organisent un dîner **23.**
Tournée nationale de la JKS **23.**



04 SOCIETE

Dons de l'UGS aux déguerpis de Koumassi **25.**
Distribution de kits scolaires dans le Tchologo **25.**
Don de kits scolaires à Biankouma **25.**

05 CULTURE

GPS Yopougon rencontre les nouvelles autorités coutumières de Kouté-village **27.**

06 SPORT

Tournoi GKS à SANDEGUE **29.**



LA REVUE GPS

Directeur de publication : Guillaume Kigbafori SORO
Rédacteur en chef : Abi-Daman KONE
Éditeur : cellule de communication de GPS
Contact : 07 77 77 77 77

01 POLITIQUE

DOSSIER

CABALE JUDICIAIRE CONTRE GUILLAUME SORO

Tout savoir sur l'Affaire Michel Gbagbo

«c'est Alassane Ouattara qui a ordonné l'arrestation de M. Laurent GBAGBO et de ses fidèles qui refusaient de quitter la résidence présidentielle»

Par TOURE Moussa



Michel Gbagbo

Ce qu'il est convenu d'appeler l'Affaire Michel Gbagbo est l'histoire de la vendetta d'un fils dont le père a été battu politiquement, diplomatiquement et militairement et qui cherche à se venger de cette défaite humiliante en utilisant la justice française comme instrument pour assouvir sa vengeance. Cette saga judicaire qui dure depuis presque dix ans, mérite qu'on y revienne pour l'éclairage de nos militants et sympathisants. D'abord, un rappel des faits, qui sont d'une flagrante simplicité.

A l'issue du second tour de l'élection présidentielle de 2010 qui a opposé MM. Alassane OUATTARA et Laurent GBAGBO, la victoire de M. OUATTARA a été proclamée par la Commission Électorale Indépendante le 2 décembre 2010. Cette victoire est confirmée le 3 décembre 2010, par l'ONUCI, par la CEDEAO, par l'Union africaine, par la République Française et par le Conseil de sécurité des Nations Unies.

Vu le refus du président sortant de reconnaitre sa défaite et au regard de l'utilisation meurtrière des moyens militaires qu'il faisait contre les civils, l'ONU vote la résolution 1975, autorisant l'usage de « tous les moyens nécessaires pour protéger les civils » et exhortant « les forces de défense et de sécurité de la Côte d'Ivoire de Laurent GBAGBO à se soumettre à l'autorité que le peuple ivoirien a conférée à M. Alassane OUATTARA dont l'élection a été reconnue par la CEDEAO, l'Union Africaine et le reste de la communauté internationale ».

Vu le refus du président sortant de reconnaitre sa défaite et au regard de l'utilisation meurtrière des moyens militaires qu'il faisait contre les civils, l'ONU vote la résolution 1975, autorisant l'usage de « tous les moyens nécessaires pour protéger les civils » et exhortant « les forces de défense et de sécurité de la Côte d'Ivoire de Laurent GBAGBO à se soumettre à l'autorité que le peuple ivoirien a conférée à M. Alassane OUATTARA dont l'élection a été reconnue par la CEDEAO, l'Union Africaine et le reste de la communauté internationale ». Cette résolution prise sous le chapitre VII donnait mandat aux Forces armées ivoiriennes, aux Forces de la CEDEAO et à celles des Nations-Unies de déloger par la force Monsieur Laurent GBAGBO.

Eu égard à ce soutien international, M.OUATTARA, président de la République et chef suprême des armées, nomme le 4 décembre 2010, M. Guillaume SORO Premier ministre - Ministre de la Défense et le charge de former un gouvernement. Le 6 décembre 2010, M. Guillaume SORO forme un gouvernement. Laurent GBAGBO se proclame aussi Président élu le 3 décembre 2010 et refuse de quitter le pouvoir.

Sous l'impulsion de la CEDEAO, les présidents africains tentent de faire partir le président Gbagbo par la voie diplomatique. Les présidents Yayi Boni du Bénin, Ernest Baï Koroma de Sierra Leone, et Pedro Pires du Cap-Vert sont envoyés pour convaincre Laurent Gbagbo de quitter pacifiquement le pouvoir. Gbagbo refuse.
Un deuxième groupe de chefs d'États rencontre Gbagbo pour le convaincre de céder le pouvoir. Ce sont : Olusegun Obasanjo, ancien président du Nigéria Raila Odinga Premier ministre du Kenya et Bingu wa Mutharika président du Malawi et président en exercice de l'Union Africaine tenteront eux aussi de ramener le président battu à accepter sa défaite. Peine perdue.

L'Union Africaine dépêche un panel de haut niveau pour convaincre Gbagbo de partir pacifiquement du pouvoir. Ce panel est composé des présidents Jacob Zuma d'Afrique du Sud, Mohamed Ould Abdel Aziz de la Mauritanie, Blaise Compaoré, du Burkina-Faso, Jakaya Kikwete de la Tanzanie et Idriss Deby Itno du Tchad.

Tous ces chefs d'États buteront sur l'intransigeance de Laurent Gbagbo, qui comptait sur le soutien d'une partie de l'armée pour se maintenir au pouvoir.

Face à ce qui était devenu un refus évident de respecter les règles du jeu démocratique et de se maintenir au pouvoir vaille que vaille, y compris par le bombardement de civils innocents, Alassane Ouattara ordonner au Premier ministre de procéder à l'arrestation de M. Laurent GBAGBO et de ses fidèles qui refusaient de quitter la résidence présidentielle.

Suite à cet ordre présidentiel, les Forces Républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI) créées par ordonnance le 17 mars 2011, en collaboration avec la Force Licorne et la force militaire de l'ONUCI, neutralisent les armes lourdes postées dans la résidence présidentielle et procèdent à l'arrestation de GBAGBO, de son dernier carré sécuritaire et de ses proches. Parmi les 107 personnes arrêtées dans le bunker présidentiel, figure Michel Koudou GBAGBO. 70 personnes sont libérés mais contre une cinquantaine d'autres, y compris Michel Gbagbo, le ministre de la Justice Jeannot Ahoussou-Kouadio annonce que des poursuites sont engagées devant le 6e cabinet d'instruction. Une information judiciaire est ouverte le vendredi 17 juin 2011 pour « atteinte à la sûreté de l'État, crimes contre l'humanité, assassinats, viols, vols en réunion à mains armées, détournement de deniers publics, pillages, atteinte à l'économie nationale, concussion et complicité de toutes ces infractions ».
Des mandats de dépôt sont décernées contre toutes ces personnes. Laurent Gbagbo lui est assigné à réside ce à Korhogo.

Considérant qu'il a été arbitrairement arrêté dans le bunker de son père et détenu illégalement par l'État de Côte d'Ivoire, Michel Koudou Gbagbo, né le 24 septembre 1969 à Lyon, se réclamant de la nationalité française, porte plainte en France contre Alassane Ouattara, Guillaume SORO, dix anciens Com'zones officiers supérieurs des Forces armées de Côte d'Ivoire ainsi que cinq officiers de la police nationale ivoirienne, pour des faits commis entre le 29 mars et le 11 avril 2011 sur le territoire de Côte d'Ivoire. Après, il se ravise et retire Alassane Ouattara de la liste des personnes visées par sa plainte.

Il dépose une première plainte le 14 novembre 2011 entre les mains du Procureur de la République de Bobigny, qui est transmise à M. François MOLINS, Procureur de la République de Paris. Cette plainte est classée sans suite le 19 mars 2012. Le procureur a estimé que les faits dénoncés ne pouvaient être poursuivis en France car l'on ne peut poursuivre devant des juridictions pénales d'un État étranger, des États et leurs dirigeants pour des actes qui relèvent de la souveraineté de l'État concerné.

Débouté donc, Michel KOUDOU GBAGBO déposera une deuxième plainte avec constitution de partie civile, en 2013.



Michel Gbagbo

Suite à cette plainte, Mme Marie-José DELAMBILY, vice-procureur de la République de Paris, a pris le 23 janvier 2013 des réquisitions de refus d'informer, car estime-t-il , « les faits dénoncés ne sont pas légalement susceptibles de poursuites devant les juridictions pénales françaises. ». Il explique que les faits qui lui ont été soumis sont des « actes menés par des agents des services de l'État dans l'exercice de leurs fonctions, obéissant aux ordres du Président de la République, élu et donc relevant de la souveraineté de l'État ».

Malgré l'avis contraire des deux précédents magistrats français, Mme Sabine KHERIS, juge d'instruction, décide de poursuivre la procédure en ciblant cette fois et exclusivement M. Guillaume Kigbafori SORO. Plus de quatre convocations, envoyées à diverses adresses en France, où il ne réside pas, lui seront adressées. Malgré cet acharnement incompréhensible, M. Guillaume SORO a accepté d'être entendu le 7 juillet 2016 par le Premier président de la cour d'appel d'Abidjan, dans le cadre d'une commission rogatoire internationale, et ce « par respect pour l'autorité judiciaire ». La justice ivoirienne entend également tous les anciens Com'zones poursuivis par Michel Gbagbo. Mais quand elle le convoque lui pour entendre sa version des faits, il refuse. Arguant du fait qu'il est un ressortissant français, il exige de n'être entendu que par un juge d'instruction française. Il refuse donc de répondre à toutes les convocations de la justice ivoirienne qui lui sont adressées.

Malgré sa bonne foi évidente et les divers documents produits, notamment un arrêt du Conseil constitutionnel ivoirien indiquant que tous les actes de gouvernement posés par M. Alassane OUATTARA et exécutés par son gouvernement sont revêtus du caractère légal et demeurent conformes aux dispositions de la Constitution de Côte d'Ivoire, Mme Sabine Khéris décide de passer outre et de poursuivre à tout prix M. Guillaume SORO.

Les avocats de M. SORO produisent le décret de sa nomination en tant que Premier ministre, les actes posés au niveau national et international en tant que Chef du gouvernement de Côte d'Ivoire pendant la période incriminée, ainsi qu'une infinité de preuves matériels et testimoniales ainsi que des documents issus de la jurisprudence française et de la coutume internationale, attestant l'immunité pénale de leur client en tant que Haut représentant de l'État de Côte d'Ivoire exécutant une décision gouvernementale ivoirienne en territoire de Côte d'Ivoire, Mme Sabine KHERIS décide de ne pas en tenir compte. Elle estime que SORO Guillaume ne bénéficie d'aucune immunité. Elle affirme même que le ministère français des Affaires étrangères et de l'Europe, l'encourage dans cette voie en indiquant que M. Soro ne bénéficie d'aucune immunité particulière. Elle décide de convoquer sa cible une énième fois pour l'entendre, bien que cela ait déjà été fait sur commission rogatoire internationale.

La juge d'instruction française révèle par ce fait que l'acharnement judiciaire dont est victime M. SORO bénéficie du soutien du gouvernement français via son ministère des Affaires étrangères. Elle assoit ainsi la conviction d'une grande partie de l'opinion publique ivoirienne qui estime que la France n'a aucune considération pour les lois, les magistrats, les membres du Conseil constitutionnel ivoirien et les agents de l'État de Côte d'Ivoire y compris ceux exerçant au plus haut sommet de l'État.

> ***"Michel KOUDOU GBAGBO est l'allié conscient et consentant d'un complot ourdi par le régime d'Abidjan pour abattre politiquement l'opposant Guillaume Kigbafori Soro"***

INTERVIEW - Me Affoussiata Bamba-Lamine

Interview réalisée par Abi-Daman KONE



> ***C'est une règle issue du droit international coutumier, reconnue par la Cour de Justice internationale mais aussi par la Cour de cassation française, ne peuvent faire l'objet de poursuite, les États et leurs dirigeants***

Me Affoussiata Bamba-Lamine

Bonjour Maître. Nous voulons aborder le dossier judiciaire engagé en 2012 à Paris par M. Michel GBAGBO contre Le Président Guillaume SORO. Dossier que tous croyaient clos mais qui ressurgit aujourd'hui. Comment expliquer cette résurgence du dossier ?

Ma conviction, c'est que cette résurgence n'est pas anodine et j'y vois derrière un complot politique mais que nous avons habilement su déjouer en utilisant en réponse, des arguments de droit que les instigateurs de cette duplicité n'ont pas vu venir. Ils étaient tous certains que nous aurions fait comme nos prédécesseurs en charge du dossier. En effet, les précédents avocats du Président Guillaume SORO, ont utilisés la voie de la négociation judiciaire, alors que les arguments de droit auraient pu suffire à mettre un terme à ce dossier judicaire dont la poursuite est une hérésie.

Cela étant, il est temps que l'institution judiciaire passe à la clôture de cette affaire, qui traîne depuis bien trop longtemps, à savoir pratiquement 10 ans, alors que tout le monde sait que cette procédure est illégale.

Convoqué à comparaître devant la juge Sabine Kheris le 24 novembre dernier, votre client et son Conseil d'avocats y ont opposé un refus. Quels sont les arguments juridiques qui selon vous légitiment cette posture ?

Les actes reprochés à M. Guillaume SORO auraient été commis en sa qualité de Premier Ministre, dans le cadre de l'intervention militaire à la résidence Présidentielle le 11 avril 2011. Or, le droit international prévoit que les actes pris par un chef de gouvernement dans le cadre de l'exercice de ses fonctions relèvent de la souveraineté de l'État dont il est originaire et bénéficient d'une immunité de juridiction. C'est donc en application de cette règle que notre mandant a refusé de déférer à cette convocation, illégale et émise en violation de la règle d'immunité. Dès lors, pour le reste, et sur le fond, les accusations ne peuvent être qualifiées d'infractions.

Revenons sur un des arguments juridiques développé par vous, avocats de la défense : L'immunité de juridiction. Pouvez-vous nous l'expliquer ?

C'est une règle issue du droit international coutumier, reconnue par la Cour de Justice internationale mais aussi par la Cour de cassation française, selon laquelle ne peuvent faire l'objet de poursuite les États et leurs dirigeants, Chef de Gouvernement et autres, devant les juridictions pénales françaises. Cette règle s'étend aux organes et agents en raison d'actes qui relèvent de la souveraineté de l'État concerné. En application de celle-ci, aucune procédure ne peut prospérer contre M. Guillaume SORO pour des actes prétendument commis dans le cadre de ses fonctions de Premier Ministre.

A ceux qui estiment qu'il est incongru pour un citoyen ivoirien de porter plainte contre un ivoirien en France, s'opposent des voix qui brandissent la plainte introduite en France en janvier 2020 par Guillaume SORO contre son compatriote ADOU Richard, Procureur de la République, pour captation illicite de la vie privée, diffusion illégale, montage illicite et tentative d'escroquerie au jugement". Votre réaction ?

La plainte déposée contre Richard ADOU et ses complices porte sur des faits commis en partie à l'Hôtel Napoléon, en France, et notamment par trois individus de nationalité française. Le Procureur ivoirien est visé comme receleur de l'enregistrement illégalement capté en France, et comme complice d'une tentative d'escroquerie au jugement.

Guillaume SORO, parlant de la résurgence du dossier judiciaire contre lui à Paris, a affirmé que son petit doigt qui, selon lui, se trompe rarement, lui indiquait une collusion entre Paris et Abidjan contre sa personne. Accréditez-vous cette intuition de votre client ? Serait-ce donc là une autre étape de la cabale politico-judiciaire contre l'opposant ?

Disons que lorsque le calendrier judiciaire épouse le calendrier politique, on ne peut que s'interroger... Je ne prête de mauvaise intention à personne, mais je ne peux m'empêcher de repenser au mot du Président Mitterrand : "méfiez-vous des juges, ils ont tué la Monarchie, demain, ils tueront la République ».



Vous avocats de la défense ne dites pas le contraire en évoquant un harcèlement injustifié de la juge Sabine Khéris.

En tout cas, on constate un traitement singulier : dans deux dossiers similaires, impliquant des Ministres Sénégalais et Congolais, les procédures ont été annulées par la chambre de l'instruction, en application de la règle d'immunité. Cette jurisprudence voudrait donc que Mme Sabine KHERIS ordonne un non-lieu et ferme le dossier. Pourtant, force est de constater que l'on dévie de la règle de droit en s'acharnant contre M. Guillaume SORO, ce qui pose question.

Quelle est la prochaine étape attendue de ce feuilleton judiciaire vu que vous avez introduit une requête en nullité contre la procédure?

Nous n'avons pas la maitrise du calendrier, qui est un pouvoir discrétionnaire du Parquet Général, mais nous souhaitons en effet obtenir l'annulation de l'entière procédure devant la chambre de l'instruction, conformément à la jurisprudence habituelle en matière d'immunité. Et je n'ai aucun doute sur l'issue de ce dossier.

Outre votre qualité d'avocate de la défense, vous êtes aussi une cadre de GPS, mouvement politique fondé par votre client Guillaume SORO. Votre mot de fin à l'endroit des militants de GPS.

Leur dire qu'il faut tenir bon, cet acharnement judiciaire contre notre Président n'est pas un hasard, cela nous démontre si besoin en était encore, que c'est lui qui dérange, c'est de lui dont a peur, parce que tout le monde sait que c'est lui le prochain Locataire du palais d'Abidjan. Vous n'avez qu'à vous rappelez l'acharnement dont ont été l'objet tous ceux qui devaient devenir Président de la République par celui qui était au pouvoir à ce moment-là, en commençant par Monsieur Alassane Dramane Ouattara lui-même.

> ***"On ne peut que s'interroger sur la concordance entre le calendrier judiciaire et le calendrier politique"***

COMMUNIQUE

PLAINTE CONTRE GUILLAUME SORO À PARIS

Les avocats de M. Guillaume SORO déposent une requête en nullité contre le dossier d'instruction diligenté par Mme Sabine KHERIS

Le 24 novembre 2021, Mme Sabine KHERIS, juge d'instruction, a souhaité convoquer M. Guillaume SORO en vue d'une audition, dans le cadre du dossier ouvert à la suite des accusations formulées par M. Michel GBAGBO relatives à son arrestation le 11 avril 2011 à la résidence présidentielle.

Non seulement les faits dénoncés par M. Michel GBAGBO sont contestés, mais, surtout, cette procédure s'inscrit en violation des règles de droit international coutumier, en particulier l'immunité de juridiction dont bénéficient les organes et représentants légaux de l'État pour les actes réalisés dans leurs fonctions.

Cette position est partagée par le Procureur de la République de Paris, M. François MOLINS, qui a classé sans suite la plainte de M. Michel GBAGBO, le 19 mars 2012, en rappelant que « les faits dénoncés entrant dans le champ d'application de la règle d'immunité et ne sont par conséquent, pas légalement susceptibles de poursuites devant les juridictions pénales françaises ».

COMMUNIQUE DU COLLECTIF DES AVOCATS DE SEM GUILLAUME KIGBAFORI SORO.

C'est également la position du Vice-Procureur de Paris, Mme Marie-José DELAMBILY, qui a pris des réquisitions de refus d'informer à la suite de la constitution de partie civile du plaignant, le 25 janvier 2013, au motif que « les juridictions françaises ne peuvent apprécier la validité, ni le bien-fondé des décisions des représentants de l'État en exercice qui relèvent de leurs fonctions régaliennes et qu'il y a donc absence d'infractions ».

C'est enfin la position de la Cour de cassation et de la doctrine, qui rappellent toutes deux depuis l'arrêt du 19 janvier 2010 rendu dans l'affaire du naufrage du Joola, que « la coutume internationale s'oppose à la poursuite des États devant les juridictions pénales d'un État étranger, elle s'étend aux organes et entités qui constituent l'émanation de l'État ainsi qu'à leurs agents en raison d'acte » et « l'émission d'une convocation, ou d'un mandat d'arrêt, contre le bénéficiaire d'une immunité, constitue une violation des obligations juridiques pesant sur la France en vertu du droit international ».

En conséquence, et conformément aux positions du Ministère Public, de la Cour de cassation et de la doctrine, M. Guillaume SORO considère cette convocation illégale, et entend rappeler qu'il ne souhaite pas être à l'origine d'une jurisprudence permettant aux magistrats instructeurs de méconnaître les règles d'immunité dont bénéficient le Premier Ministre à raison d'actes commis dans le cadre de sa fonction.

C'est pourquoi, les conseils de M. Guillaume SORO ont déposé ce jour une note par devant le magistrat instructeur aux fins d'obtenir un non lieu, et déposeront une requête en nullité afin d'obtenir l'annulation de l'ensemble des actes de procédure pris en violation de l'immunité de l'ancien Premier Ministre.

Fait à Paris, le 24 Novembre 2021

Pour le Collectif :
Affoussy BAMBA, Docteur en Droit, Avocat à la Cour Avocat à la Cour
Robin BINSARD, Avocat à la Cour
Charles CONSIGNY, Avocat à la Cour
Emmanuel DAOUD, Avocat à la Cour

COMMUNIQUE

PLAINTE CONTRE GUILLAUME SORO À PARIS

COMMUNIQUÉ DU PORTE-PAROLE DE GPS

C'est au nom du principe sacro-saint du droit inaliénable qu'a chaque Peuple de disposer de lui-même, que la colonie de Côte d'Ivoire fut déclarée indépendante le 07 août 1960.

C'est au nom de cette souveraineté recouvrée que le 24 avril 1961 à Paris fut signé entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Premier ministre de la République française, un traité de coopération dans diverses matières, notamment, judiciaire.

Aussi les Ivoiriens s'étonnent-ils de ce qu'une juge française méprise non seulement la dignité du Peuple ivoirien en outrepassant les pouvoirs qui doivent en principe découler du cadre du droit constitutionnel et législatif national, du traité de coopération judiciaire engageant les deux républiques de Côte d'Ivoire et de la France, ainsi que du droit positif international.

Pis, le Peuple ivoirien constate que Mme Sabine Khéris bascule ostensiblement dans l'acharnement et le harcèlement, en politisant une affaire qui aurait dû ne jamais quitter l'arène judiciaire.

En effet, cela fait neuf ans que la juge Sabine Khéris, avec l'argent du contribuable français, tente de démontrer que la communauté internationale notamment l'ONU, l'Union Européenne, l'Union Africaine, la CEDEAO, et M. Alassane Ouattara président élu en 2010 auraient fait un putsch en Côte d'Ivoire.

Ce faisant elle devient une juge rétive et militante ce qui oblitère son jugement et écluse sa crédibilité et sa neutralité.

Le Quai d'Orsay qui n'est pas juge des immunités aura du mal à déclarer le contraire en ce qui concerne la reconnaissance internationale du président élu à la présidentielle novembre 2010 et de la légitimité qui en a découlé.

En ce qui concerne la plainte portée par M. Michel Gbagbo le 25 juin 2012, M. Guillaume Kigbafori Soro, Premier Ministre à l'époque des faits querellés et Président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire par la suite, considère que la démocratie doit prévaloir en toute circonstance ; que M. Michel Gbagbo est libre de ses choix.

De ce fait, il est en droit de saisir la justice de SON pays s'il en ressent le besoin ou la justice internationale le cas échéant.

En ce qui concerne l'homme d'État ivoirien Guillaume Kigbafori Soro, ancien Premier Ministre et ancien Président de l'Assemblée nationale de la république de Côte d'Ivoire, il n'entend pas déroger aux règles du droit applicable en la matière, et il ne saurait en être autrement.

Ainsi, il ne peut pas être entendu par la juge Sabine Khéris (seuls des juges ivoiriens ont ce pouvoir pour des faits qui se sont déroulés en Côte d'Ivoire) : ni en tenant compte du traité de coopération judiciaire précité qui l'interdit, ni au regard de la coutume du droit international qui l'abhorre également.

Il a des droits et immunités que lui confère la loi dans l'exercice de ses fonctions, comme c'est le cas de toutes les autorités légales des États indépendants et souverains. Imaginerait-on un ministre Français attrait devant un tribunal ivoirien pour une affaire franco-française ? Si M. Guillaume Soro n'est pas au-dessus de la loi, il ne peut être en dessous de celle-ci non plus. A moins de considérer qu'un premier ministre ivoirien ne vaut pas en droit un premier ministre français.

Par conséquent, Il ne sera pas question de laisser une juge française, en l'occurrence Mme Sabine Khéris militante politique, et ce contre l'avis de ses propres collègues magistrats au même titre, bafouer le droit et ainsi porter atteinte à la dignité et à l'honneur du Peuple de la république de Côte d'Ivoire, de ses institutions et de ceux qui les incarnent et où les ont incarnées à une période donnée. En effet, il serait fâcheux de créer une jurisprudence nouvelle qui permettrait à tout juge français de se saisir de n'importe quel dirigeant africain pour peu qu'il le veuille, comme au sombre vieux temps de la colonisation.

En foi de quoi M. Guillaume Kigbafori Soro donne pleins pouvoirs à son conseil d'avocats de prendre toutes les dispositions que lui offre le droit pour défendre l'honneur du Peuple ivoirien, de ses institutions et partant de ses droits.

Fait à Abidjan, le 26 Novembre 2021

Le Porte-Parole
Monsieur KOUABLAN MESSOU

INTERVIEW AVEC SAIBOU SIDIBÉ et ISMAEL CISSÉ, DÉLÉGUÉS GPS-USA

Interviews réalisées par StephyB225

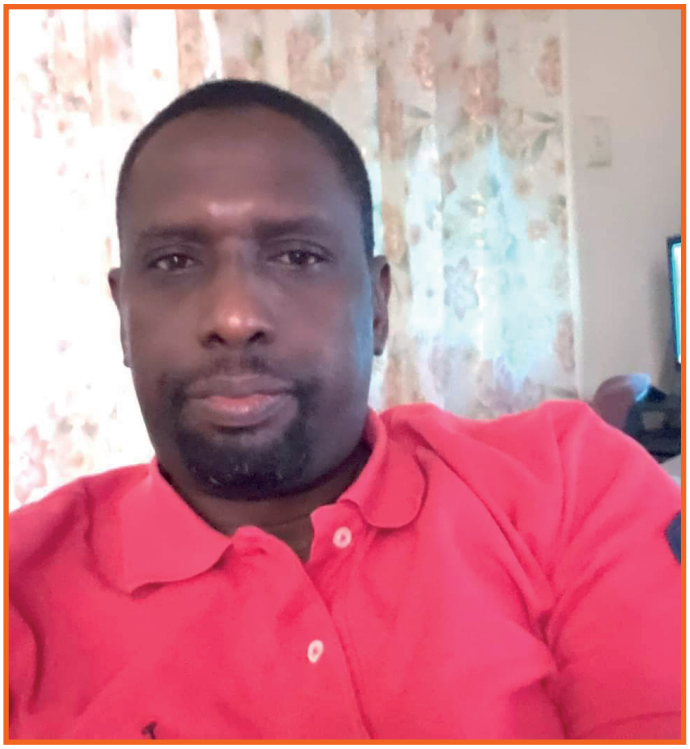

Le 4 décembre 2021, la correspondante de la Revue GPS a tendu son micro à MM. Saïbou SIDIBÉ (Délégué Général GPS-USA) et Ismaël Cissé (Délégué Général Adjoint GPS-USA). Ils se prononcent ici sur la procédure judiciaire engagée à Paris par le Député Michel GBAGBO contre le Président SORO Kigbafori Guillaume, Président de GPS.

Que pensez-vous de la plainte de Michel GBAGBO contre le Président SORO Kigbafori
Guillaume ?

M. Saibou SIDIBÉ : Nous pensons que cette plainte est guidée par des intérêts purement politiques. Un montage planifié afin de nuire à la popularité grandissante du leader de GPS, son Excellence Guillaume Soro. Sinon comment comprendre que le Premier ministre d'un pays soit poursuivi pour des faits commis par une armée républicaine alors que le Chef suprême des armées qui est le Président de la République ne soit pas poursuivi ? Ensuite comment comprendre que le plaignant qui est actuellement député à l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire, puisse déposer une plainte en France en qualité de citoyen français ? Enfin comment comprendre qu'un fait qui s'est déroulé en Côte d'ivoire entre Ivoiriens soit amené
devant une juridiction étrangère ? Tout cela nous intrigue et nous réconforte dans notre position que cette plainte est un pur montage politique.

Ismaël Cissé : Moi je dis que c'est purement de la machination pour distraire la galerie. Le pouvoir en place à Abidjan est à la base de cette plainte, bien sûr avec la complicité du fils de l'ex-président Ivoirien Michel GBAGBO, qui lui est bel et bien un député de l'opposition. Ce qui donne l'impression d'un nouveau deal entre l'actuel Président et l'ex- Président Laurent GBAGBO, et on ne sait à quelles fins ?

Certainement la mise en place d'un plan machiavélique pour une fois encore empêcher, le Président Guillaume Kigbafori SORO, Président de GPS, de se présenter aux élections présidentielles de 2025. Toutes ces démarches intriguent parce que nous parlons dans le même temps du rassemblement de l'opposition pour mener une lutte commune contre le pouvoir en place. Mais nous pensons que tout ce plan aboutira à un échec. A lire le communiqué des avocats du Président Soro, pas de feu à la maison. C'est ce que les Soroïstes que nous sommes devons retenir dans un premier temps, tout en étant vigilants.

Quelles actions la délégation GPS-USA compte-t-elle mener afin de galvaniser sa base malgré l'acharnement politique et judiciaire contre le Président Soro Kigbafori Guillaume et son mouvement GPS (Générations et Peuples Solidaires) ?

M. Saibou SIDIBÉ : La délégation GPS-USA comme d'habitude va continuer à sensibiliser les militants en les informant sur les enjeux réels de toutes ces machinations qui consistent essentiellement à vouloir discréditer et écarter le président de GPS, Guillaume Soro, de la course aux élections présidentielles futures. Nous demeurons toujours motivés et prêts pour le combat aux côtés de notre leader.

Ismaël Cissé : La Délégation GPS USA est au travail sur le terrain. Nous continuons avec la grande mobilisation, l'installation de nouvelles coordinations dans des États-clés, avec la campagne d'adhésion qui porte réellement ses fruits. Les militants soroïstes aux États-Unis sont très sereins et mobilisés. Selon nos enquêtes, les Ivoiriens veulent un changement à la tête du pays, et ils souhaitent ce changement avec le président SORO Kigbafori Guillaume. Nous savons que tout cet acharnement mourra dans l'œuf un matin. Les ennemis n'auront que leurs yeux pour pleurer. Raison pour laquelle, nous disons que rien ne peut nous distraire, rien ne peut nous faire dévier de notre trajectoire initiale, qui est de porter notre leader à la tête de la Côte d'Ivoire. Nous visons le palais du Plateau pour 2025.
Grâce à Dieu et au Peuple ivoirien, nous aurons raison en 2025.

Quel conseil donneriez-vous à SEM SORO Kigbafori Guillaume face à cette situation qu'il vit en ce moment ?

M. Saibou SIDIBÉ : Le conseil que nous pouvons donner à notre leader générationnel GKS, c'est de rester serein comme il l'a toujours été car nous serons toujours déterminés autant que lui pour ce combat noble qu'il a entrepris pour la démocratie et la justice en Côte d'ivoire.

Ismaël Cissé : Le président Soro a notre indéfectible soutien. Nous le soutenons, en actions et en prières. Nous lui demandons de ne céder d'un pouce au chantage du pouvoir d'Abidjan qui cherche à l'anéantir. Nous lui demandons de prendre soin de lui, surtout de sa sécurité. N'arrive à l'homme que ce que Dieu a prévu. Nous l'assurons de notre fidélité et de notre conviction à mener le combat pour une démocratie vraie et participative dans notre cher pays la Côte d'Ivoire. Courage à lui et que le Tout-puissant Dieu veille sur lui et sa famille.

Affaire Michel Gbagbo

La Parole aux Militants de GPS

La procédure judiciaire initiée à Paris contre l'ex Premier ministre ivoirien et Président de Générations et Peuples Solidaires (GPS) SEM Guillaume Kigbafori SORO, par le Député Michel GBAGBO, cadre du Parti des Peuples Africains section Côte d'Ivoire en abrégé PPA-CI et fils de l'ex Président ivoirien Laurent GBAGBO, continue de faire couler beaucoup d'encre et de salive.

La rédaction de la REVUE GPS a recueilli les avis de cadres de GPS sur cette action judiciaire rocambolesque qui plus est venant de partenaires de l'opposition.

Anne-Marie BONIFON
(Coordinatrice nationale GPS CI)



A tous les ivoiriens et ivoiriennes et à tous les acteurs politiques et sociaux épris de paix et de réconciliation, nous posons la question de savoir ce que vaut une telle plainte aujourd'hui, au moment où, le Peuple de Côte d'Ivoire a les yeux rivés sur la decrispation au regard d'une situation sociopolitique encore délétère. Nous pensons que cette plainte, mue par la volonté des ennemis de la paix, est non seulement anachronique et ne tient pas compte du désir des Ivoiriens et des Ivoiriennes à unir leur force pour s'inscrire résolument dans la perspective d'une paix durable en Côte d'Ivoire. Nous, acteurs de tout bord, devons sortir des sentiers battus de la confrontation par pays tiers et juridiction tierce interposés.
Les simulacres de prétendue plainte sous quelques cieux que ce soit, qui ne font qu'alimenter les vains espoirs des destabilisateurs de nos espoirs communs conjugués pour le bonheur des Ivoiriens et des Ivoiriennes, ne sauraient nous détourner de notre volonté de quête permanente de la paix et de la réconciliation. La Côte d'Ivoire, notre pays a besoin de l'unité de tous ses enfants pour faire face à l'ennemi commun, la pauvreté, l'absence de démocratie et de liberté d'expression et de justice sociale.
Loin des turbulences qui fracturent notre jeune démocratie émaillée d'injustices et d'inégalités de tout acabit, le Président SORO Kigbafori Guillaume garde un espoir certain pour la Côte d'Ivoire. Il nourri le désir de voir la paix et la réconciliation se construire davantage en Côte d'Ivoire. C'est d'ailleurs à cela qu'il invite tous les acteurs politiques à se concentrer sur l'essentiel qui est la recherche sans relâche de la paix et de la réconciliation pour sauver notre beau pays, la Côte d'Ivoire.

Honorable Soumaila YAO
(Président du R-GPS)



Je crois que cette plainte du Député Michel GBAGBO est un coup fourré de nos alliés du PPA-CI contre nous. On ne peut me convaincre du contraire. Gbagbo Laurent est plainement consentant par ce que c'est son fils et son avocate, tous deux cadres importants de son parti qui sont à la manœuvre.
Ceci est un message fort pour nous, C'est dire que nous de GPS devons compter sur nous-mêmes et nos propres forces et non sur des alliés. Ce jeu d'alliance hypocrite qui fragilise le combat de l'opposition ivoirienne doit prendre fin.

Honorable Kando SOUMAHORO
(Vice-président du R-GPS)



C'est avec grand étonnement que j'ai appris le réchauffement de la plainte de Michel Gbagbo contre SEM SORO Guillaume au moment où nous appelions à l'unité d'action de l'opposition. Mais au-delà des motivations de cette plainte, qu'il me plaise de déplorer les tares de notre appareil de défense qui, tout en savourant un début de victoire, oublie qu'il peut être contrarié à tout moment par un appel. C'est le lieu de rappeler toutes ces plaintes pendantes sur la tête du Président de GPS dont l'exécution n'a jamais été possible grâce à son ancienne position, Premier ministre et Président de l'Assemblée nationale. Que ferons nous lorsqu'à un moment de notre marche le pouvoir dans le seul but de nous déstabiliser, brandit les menaces de procès de la désobéissance civile avec nos braves femmes et surtout celui du CNT ? Je demande à tous les partisans du président SORO de rester plutôt mobilisés dans l'unité d'actions.

OUATTARA Ardiouma Younous
(Secrétaire général de l'UGS)



Pour commencer je m'inspire de la pensée du Docteur congolais Jean-Pierre Makouta M'boukou qui écrivait dans son œuvre intitulée "Les exilés de la forêt vierge ou le grand complot". Œuvre qui retrace de façon analogique la vie de monsieur SORO Kigbafori Guillaume. Il disait en substances ceci : "Qui peut vaincre toutes les chairs de la terre sans convaincre aucune conscience ne récolte et n'amasse dans son grenier que haine et vengeance". Le cours des événements est en train de faire découvrir aux ivoiriens la face hideuse et odieuse de certains acteurs de la classe politique. Alors que l'on croyait que chacun a tiré les leçons de la crise que nous avons vécue, il est malheureux de constater que certains ivoiriens vivent toujours dans la haine et la rancœur et sont prêts à se venger. La plainte de Michel Gbagbo contre SORO Kigbafori Guillaume est une autre conspiration. C'est aussi la preuve que des personnes dans ce pays ne sont pas prêtes pour la réconciliation. Par conséquent si elles ont l'opportunité de gouverner, le pays connaîtra à nouveau pire crise que celle que nous avons vécue.
Pour ma part, depuis ce malheureux acte posé, je suis resté très serein car l'imposture et l'hypocrisie ne triomphent guère assez longtemps, et Guillaume Kigbafori SORO encore une fois sortira vainqueur de la haine de ses détracteurs.

COULIBALY Sie
(Délégué GPS Hambol)



Le 24 novembre 2021, Madame Sabine KHERIS, juge d'instruction a souhaité entendre M.Guillaume Kigbafori SORO, Président de Générations et Peuples Solidaires dans le cadre du dossier de M. Michel GBAGBO relative à son arrestation le 11 avril 2011 à la résidence présidentielle. Cette enième convocation qui intervient dans ce qu'il faut appeler le harcèlement judiciaire contre le président Guillaume SORO ne manque pas d'étonner plus d'un observateur de la vie politique nationale voire internationale !
De toute évidence, cette nouvelle plainte suscite notre étonnement et nous emmène à de nombreuses interrogations. Faisons nous là le procès de la légitimité du régime Ouattara ? Y-a-il des collusions opportunistes entre M. Michel GBAGBO et le régime actuel ?
Pourquoi une plainte déjà classée sans suite refait surface aujourd'hui ? Sommes-nous en train de refaire le procès de la position française et de son armée ? Cette plainte engendrera-t-elle d'autres poursuites ? Est-ce le procès de la rébellion armée de 2002 ? Quels sorts encourent les autres acteurs de la rébellion ? Ce sont là des interrogations légitimes que cette plainte mérite de soulever ! En clair, le temps de la Réconciliatiin n'a pas encore sonné. Il y a encore des résistances au pardon et à la Réconciliation. Vraiment, sirakadjan !
A mon avis, nous devons retenir que tout ce qui est excessif devient insignifiant ! Guillaume SORO yako ! C'est un acharnement inouï qui témoigne de ce que le parti au pouvoir comme une certaine opposition redoute bien le leadership et le charisme du leader générationnel. La justice Française cédera t-elle aux caprices d'hommes politiques en perte de vitesse ? Le traitement de cette "affaire honteuse" nous situera.

Massaworofinin
Daouda COULIBALY
(Président de la JKS)



Je voudrais le dire clairement. Michel GBAGBO essaie de se donner de la contenance avec cette plainte qui d'ailleurs est une vieille histoire pour nous. Le président Guillaume SORO est un homme d'Etat. Cette histoire est loin d'être une priorité pour le Président Guillaume Soro. Nous devons donc continuer à travailler dans notre dynamique pour redonner à la Côte d'Ivoire et à la démocratie ses lettres de noblesse. Le président Guillaume SORO est toujours droit dans ses bottes concernant les questions de justice. Priorité à l'union des filles et des fils de la Côte d'Ivoire pour les défis très importants d'où la raison de notre slogan Peuples Unis, Peuples forts.



Étienne KOUADIO BUTHELEZI (Délégué GPS de la Marahoué)

Je voudrais donner mon avis sur plusieurs angles.

1- Normalement, au moment des faits, la responsabilité du Président Guillaume Kigbafori SORO ne peut être engagée car le donneur d'ordre est bien le Président Alassane OUATTARA et les exécutants, sont les chefs militaires. Donc la plainte contre lui est nulle. Raison pour laquelle le Président OUATTARA s'est lui-même engagé à protéger le Président Guillaume SORO quand la juge Sabine KHERIS avait émis le mandat d'amener.

2- Les faits se sont déroulés en Côte d'Ivoire et les acteurs sont tous ivoiriens donc l'affaire ne peut faire l'objet de règlement qu'en Côte d'Ivoire. Donc la juge française n'a pas pouvoir de poursuivre le Président Guillaume SORO.

3- Au moment des faits le Président Guillaume SORO était Premier ministre donc bénéficiaire de l'immunité due à son titre.

4- Enfin le bon sens aurait voulu que, Michel GBAGBO , aujourd'hui député ivoirien, fasse confiance à la justice de son pays puisqu'il bénéficie d'un mandat législatif en Côte d'ivoiriens



Imam Donoton COULIBALY dit Imam Pro-Soro)

Pour ma part cette fameuse plainte à Paris de Michel Gbagbo contre le Président national de GPS Sem Guillaume SORO n'a pas de sens. Le seul but c'est d'humilier un adversaire politique et c'est une manque de responsabilité de maturité et de conscience au sein de l'opposition politique ivoirienne. Tant qu'il y aura ce genre ce genre de méchanceté et d'hypocrisie entre les opposants ivoiriens, on ira d'échec en échec face à OUATTARA. Il faut qu'ils comprennent et refusent d'être utilisés par le régime pour s'attaquer à un des leurs. Je crois bien avec cette plainte haineuse cela démontre qu'il y a du boulot à faire. Dieu merci. Grâce aux avocats du Président Guillaume SORO avec à leur tête Me Affoussi, l'opinion se rend compte que cette plainte est nulle et de nul effet.



Wassa COULIBALY (Coordinatrice GPS Royaume-Uni)

Cette affaire de la plainte de Michel Gbagbo contre le Président SORO relève d'une incongruité a tous points de vue.

Sur le plan de la légalité, l'opinion a le droit de se demander la nationalité dont le plaignant se réclame. Parce que s'il a pu présenter un dossier de candidature, faire campagne à Abidjan et être élu Député de la Nation, cela sous-entend qu'il détient un passeport ivoirien dans sa poche arrière. Jusque-là, tout allait bien, il roulait dans la légalité. Jusqu'à ce qu'il prenne son avion, descende à Paris et porte plainte contre son supposé bourreau. Par ce seul acte, Michel Gbagbo nous dit qu'en plus d'être ivoirien, il est aussi français de nationalité. Je pense que cela pose un problème de fond. Que dit notre Loi suprême, la Constitution ivoirienne a ce sujet ? Un Français peut-il être Député et siéger au Parlement ivoirien ? En cela, nous interpellons les hautes autorités judiciares ivoiriennes de se saisir de ce dossier et situer l'opinion qui s'impatiente de savoir davantage.

Sur le plan moral, Michel Gbagbo est une déception. Depuis quelques semaines, des révélations croustillantes nous informent sur la nature de l'ingratitude dont il fait preuve. Tout porte à croire que l'individu est victime du syndrome de Stockholm. Michel Gbagbo a tellement souffert de la maltraitance a lui infligée par les affidés du Président OUATTARA qu'il a fini par devenir un de ses admirateurs. Et mieux, il n'hésite pas a tendre la main à son supposé bourreau chaque fois que le besoin des espèces sonnantes et trébuchantes se présente à lui. C'est un fait, Michel GBAGBO sollicitait constamment le Président SORO pour assurer sa réinsertion social après son retour d'exil au Ghana. La morale a vraiment foutu le camp chez cet intellectuel panafricain !



Mevenly SOUMAHORO (Coordinateur R-GPS Usa-Mexique)

Comment comprendre qu'un ivoirien se disant panafricain peut-il perdre confiance aux juridictions africaines au profit des juridictions de France en sa qualité de français ? C'est une incohérence.

Je pense que ce que fait Michel GBAGBO est une façon de se rendre utile au Pouvoir ivoirien et bénéficier de ses largesses. Tout ce vuvuzela politique et judiciaire est de toute façon vouée à l'échec et la marche vers le Pouvoir d'Etat de Guillaume SORO se poursuivra malgré les embûches. C'est aussi cela les grandes destinées.

23 DECEMBRE, JOURNEE NOIRE POUR GPS

23 DÉCEMBRE 2019 : L'ASSASSINAT MANQUÉ

UN BRIN DE TÉMOIGNAGE

Ce jour, une fois de plus, la Providence aura joué. Mû par l'innocence du juste, j'ai pensé que je pouvais me rendre sur ma terre natale, celle de mes ancêtres. J'ai même produit la veille un communiqué officiel sollicitant une audience avec le Président de la République d'alors, Alassane Ouattara. Dans mon entendement, l'objet de la politique, c'est d'avoir des rapports de vérité et une pratique constante de la justice. L'on m'a laissé entrevoir que cela serait possible en Côte d'Ivoire. On avait juste demandé à mes collaborateurs qui préparaient ce retour, de reporter au lendemain, mon arrivée prévue pour le 22 décembre, le temps pour Emmanuel Macron de terminer sa visite en Côte d'Ivoire et de regagner la France. Mes collaborateurs acceptèrent et m'en informèrent. Je m'en remis à leur décision et acceptai de retarder mon retour au pays à la date retenue par les autorités ivoiriennes. J'embarquai donc confiant avec quelques compagnons ce 23 décembre 2019 à l'aéroport français du Bourget, dans l'avion affrété pour une arrivée diurne et en toute transparence, comme on dit en français ivoirien à la lumière du jour.

Cependant, une fois dans le ciel, j'ignorais hélas encore que sur terre, mon assassinat et au mieux mon arrestation, étaient d'ores et déjà ficelés. C'était la décision du souverain ivoirien. Sa sentence à mon encontre était sans appel : « il faut donner une leçon à ce malappris de Guillaume » apprendrai-je après coup. La suite, vous la connaissez ! Réuni et trônant au milieu de ses ouailles admiratives et en vénération, il démontrait sa surpuissance, son omnipotence, sa force de frappe. Il étalait son omniscience et sa transcendance inouïes devant les siens.

Il fallait bien prouver à ses ouailles obséquieuses qu'aucun irrespect ne serait toléré dans sa République comme il aimait à le sous-entendre de moi. Plutôt être craint pour soumettre que séduire pour mériter respect ! Telle semble être la devise du régime. C'est pourquoi la résolution fut prise à l'unanimité des acclamations des thuriféraires, d'écraser le menu fretin une fois pour toutes ! Broyer le moustique de Ferké avec un coup de marteau violent ! Certains languissaient de voir la tête de l'impertinent au bout d'un piquet . Et tout serait fini.

N'eût été la divine Providence comme cet autre jour du 27 juin 2004 où je fus encerclé par des milliers de jeunes dits patriotes à la RTI, qui voulaient me lyncher, ces lignes ne seraient point écrites aujourd'hui.



Ce jour-là aussi, en juin 2004, me sentant pris au piège, sans autre option possible, je n'eus d'autre choix que d'accepter avec foi mon voyage imminent et inévitable ad patrès. Alors, je me suis résolu à demander à mes collaborateurs dévoués qui, ce jour m'avaient accompagné pour une séance de travail avec l'ancien DG de la RTI Georges Aboké en ses locaux, de se fondre dans la cohue de la masse pour sauver leurs vies. C'était moi qu'on voulait passer à l'échafaud. J'étais décidé à payer seul. Je vois encore l'actuel ambassadeur de Côte d'Ivoire en Guinée, Diarrassouba Mifougo et bien d'autres avec mon consentement, se faufiler prestement dans la foule avec l'habilité de l'instinct de survie. Il fallait bien être vivant pour raconter avec l'avidité d'un Arrias ma mésaventure, je suppose.

Seul un certain Koné Kamaraté Souleymane dit Soul To Soul, alors que je lui donnais mes dernières consignes pour ma famille et mes adieux pour mes enfants et mon épouse afin qu'il en prenne soin, a obstinément refusé de m'abandonner là au milieu du gué fatal. J'ai lu dans ses yeux que je ne réussirais pas à le convaincre de me laisser seul, livré à mon propre et funeste sort. Je sentais bien que ce jour-là, il avait décidé de me désobéir. Nous restâmes donc quatre, de toute cette grande délégation qui m'accompagnait fièrement pour notre première séance de travail au ministère de la Communication ! Les belles voitures, les belles cravates et enfin le beau cortège...

. Tout ceci était sur le point de se terminer en un carnage, une vraie tragédie. Restés piégés dans cette bâtisse en bois au sein de la RTI, nous avions très peu d'options. J'ai décidé de prendre les choses en main. Instinct de survie ? Adrénaline ? Je n'en sais rien ! Toujours est-il que j'ai demandé à mes deux gardes du corps, le sénégalais Alassane que j'eus le plaisir de revoir plus tard à Dakar- qui fait aujourd'hui office de garde de corps du Président Macky Sall - et le gendarme béninois Souley devenu commandant à Cotonou, de me suivre pour nous glisser dans un réduit de la bâtisse. Ils obtempérèrent suivis de l'irréductible Soul To Soul. Nous vécûmes le calvaire des jets de pierres et autres gourdins qui s'amoncelaient autour de nous sans nous amocher. De la tentative d'incendier la bâtisse, rien n'y fit. En un temps terriblement critique, mon garde de corps, à cran, sortit son pistolet. J'ai dû lui intimer l'ordre avec autorité de ne point tirer et si nous devions mourir, il serait préférable qu'il n'y ait pas de victimes supplémentaires. Leurs témoignages confirmeront mes propos puisqu'ils sont encore vivants. Je leur dois beaucoup.

23 DÉCEMBRE 2019 : L'ASSASSINAT MANQUÉ.

> ***Je déplore cette pratique devenue chronique et tragique au sein de la CEDEAO, qui est de criminaliser systématiquement les opposants politiques***

Bref, dans ce moment de tourment où tout était confus dans nos cerveaux, où les cris d'hostilité appelant à notre mise à mort sur le bûcher fusaient de partout, j'entendis soudain, malgré la commotion, une voix presque familière qui héla : « Mon général ! » Aussitôt ce fut un déclic. Seul un militant de la FESCI pouvait me servir du "Mon général" ! En effet au temps où je dirigeais le mouvement étudiant, ainsi m'appelait-on. Je hasardai donc ma tête hors du réduit et reconnu sur le champ le colonel de gendarmerie Jean Noël Abehi (aujourd'hui en prison et à qui je pense ; lui et moi avons eu le temps de parler et de renouveler notre fraternité) qui fut mon militant du temps où j'étais SG de la Fesci. Le colonel Abehi et son équipe de la gendarmerie m'ont sauvé la vie ce jour-là. Il faut bien rendre témoignage. C'est pourquoi, quand en 2010 à la suite de la crise post-électorale certains des nôtres ont voulu s'en prendre à lui, je me suis interposé catégoriquement. Je le lui devais. Et pour cause ! Voilà l'un des grands mystères de la Vie. La reconnaissance.

Pour rassurer le Colonel Jean Noël Abehi, un camarade de fac, je l'ai reçu devant caméras et en présence de feu le Premier Ministre Charles Konan Banny Banny, par ailleurs qui fut mon patron, celui qui m'a mis le pied à l'étrier du gouvernement, pour le lui signifier et m'engager auprès de lui à veiller à sa sécurité. Mais je n'étais pas seul dans le navire et certains se plaisaient à jouer les démons nocturnes...

Bref, revenons au 23 décembre 2019. C'est en atterrissant au Ghana grâce au déclenchement du "Mayday" par le pilote affolé et craignant de voir son aéronef être la cible de tirs, que je réalisai l'étendue du gâchis. Toute une armée avait été mobilisée et déployée à l'aéroport pour juste procéder à l'arrestation d'un citoyen, que l'on affublait pourtant en public du vocable : « c'est mon fils ! » Drôle de père. "Mon père" qui entendait me châtier, prit alors son téléphone le plus puissant et appela les chefs d'État de la sous-région, notamment Nana Akufo-Addo et Patrice Talon pour les informer faussement que le fils rétif avait déclenché un coup d'État qui était en cours. Un coup d'État, on le sait depuis le début, où il n'y eut ni coups de feu, ni blessé, en somme une fiction aussi grotesque que les armes de destruction massive que Georges W. Bush avait cru découvrir en Irak avant de bombarder, envahir et détruire ce pays.

C'est à Accra que j'ai compris que le panafricanisme était creux pour certains. Le président du Ghana que j'ai toujours considéré comme un ami, vu l'affection que nous avions toujours partagée, alerté et presque menacé par mon « père », m'q interdit de fouler le sol ghanéen. Je vous le dis : John Agyekum Kufuor n'aurait pas agi ainsi, encore moins papa Gnassingbé Eyadema, Omar Bongo Ondimba, ni Blaise Compaoré. Le leadership africain s'est fortement effondré. Ces chefs d'État, de qui on a tous médit, étaient cependant des hommes qui avaient une haute opinion de l'Afrique. Je sais ce qu'ils auraient dit : «Fiston, viens à Lomé, Libreville, Ouagadougou chez nous, on va régler ça entre nous africains. » Combien d'opposants n'ont-ils pas trouvé refuge ou asile au Burkina, au Togo, au Bénin, au Gabon et en Algérie où l'illustre homme d'état et héros africain Nelson Mandela se réfugia et même obtint un passeport de ce pays pour mener ses activités clandestines de l'ANC !

Même le Président béninois Patrice Talon que j'ai toujours apprécié et que j'ai reçu à ma résidence de Marcory au temps où il était dans l'opposition, a interdit à tout aéronef transportant le passager Guillaume SORO de se diriger vers un aéroport béninois. Omar Bongo est vraiment mort ! Et pourtant je n'avais nullement envisagé cette destination, ni sollicité ses services, par délicatesse. Je ne voulais ni l'encombrer de ma présence, ni l'embarrasser dans sa nouvelle lune de miel avec "mon père".

Ce que je déplore aujourd'hui, c'est cette pratique devenue insidieusement chronique et tragique au sein de la CEDEAO, qui est de criminaliser systématiquement les opposants politiques dans la sous-région ouest-africaine. Pour peu que vous vouliez vous porter candidat aux élections présidentielles comme eux-mêmes le firent, on crie haro sur le baudet. On vous colle des charges fantaisistes comme receleur de maison, tentatives de coup d'État, trafic de drogue ou vol d'enfants, quand ce n'est pas carrément des faits allégués de terrorisme ! L'homme est un loup pour l'homme ! La boulimie du pouvoir est un drame pour l'Afrique. Que ne ferait-on pas pour le garder à vie !

Le 23 décembre 2019 marquera la descente aux enfers de l'espoir de voir naître la démocratie dans mon pays. Ma bien-aimée patrie, la Côte-d'Ivoire.

Mais ne nous lamentons pas, ne nous résignons pas. Nous devons avec nos dernières énergies, redonner à l'Afrique l'espérance de l'État de droit et de la démocratie.

J'en profite ici pour remercier tous ceux, connus ou inconnus qui de près ou de loin m'ont aidé, m'ont aimé et en définitive m'ont sauvé la vie. Je pense aux derniers prisonniers, aux exilés dont la vie a été bouleversée par cette catastrophe. Des familles détruites à jamais.

Je pense à vous tous, sans aucune distinction. A toutes celles et à tous ceux qui ont cru en moi et à celles et ceux qui ont cessé de croire en moi, à tous, je dis aussi merci. La marche continue et même si nous demeurons dix, nous continuerons à mener le bon combat.

Je salue le retour des exilés du FPI et autres en Côte d'Ivoire, à leur tête l'ancien Président Laurent Gbagbo. Je salue le retour des exilés guinéens dans leur pays : les généraux Sékouba Konaté et Dadis Camara avec qui je partage de la fraternité et de l'amitié datant du temps où nous étions tous aux affaires respectivement dans nos pays.

Quant à moi, en ancien petit séminar
m'en remets à la volonté de Die
haine ni acrimonie. Rendons grâce
de pouvoir encore et toujours
dans la patience du temps, au
rendez-vous de l'Histoire en m
notre monde ! Ainsi soit-il.

Depuis ma terre d'exil
Guillaume Kigbafori Soro
Le 23 décembre 2021.

02 FOCUS

FOCUS : LES FEMMES DE GPS, FIDÈLE REFLET DE LEURS DEVANCIERES HÉROÏNES DE GRAND-BASSAM.



"Si tu ne peux protéger le fer pour braver l'ennemi, Donne ton sabre de guerre aux femmesQui t'indiqueront le chemin de l'honneur."

Cette strophe de l'hymne de l'empire du Wassoulou alors sous autorité de l'Allmamy Samory TOURÉ exalte non seulement les hommes à défendre la liberté et la dignité de leur patrie, mais souligne la capacité des femmes à faire mieux en cas de démission de leurs epoux face à leurs devoirs.

Dans l'histoire par moment tumultueuse de la Côte d'Ivoire, des femmes ont par leur courage et leur détermination donné sens et vie à ces paroles fortes de l'hymne samorien. Anne-Marie RAGGI en décembre 1949 et Anne-Marie Bonifon en août 2020 sont de celles-là.
Au-delà de la similitude de noms, ces deux dames, d'époques différentes, ont en commun ce fort sentiment de patriotisme qui inhibe en elles la peur et la lâcheté quand sont en péril la démocratie et la liberté.

Aussi bien à Grand-Bassam en 1949 avec le Parti Démocratique de Côte d'Ivoire section ivoirienne du Rassemblement Démocratique Africain (PDCI-RDA) qu'en août 2020 à Abidjan-Cocody avec Générations et Peuples Solidaires (GPS), il s'agissait dans les deux cas d'une action solidaire des femmes de deux mouvements libérateurs en vue de révendiquer l'ouverture du jeu démocratique et la libération de prisonniers politiques.

Avec Anne-Marie RAGGI, se trouvaient la célèbre et emblématique Marie KORÉ (une autre Marie), Odette Ekra, Lorougnon Zikaï et bien d'autres femmes moins connues.
Avec Anne-Marie BONIFON, Naminata KONÉ dite Amy DIAGA, Irène Pan épouse TODÉ, Sonnebo Henriette GUEÏ et bien d'autres également moins connues.
Pour mieux cerner la symétrie entre les femmes marcheuses de Grand-Bassam et leurs cadettes marcheuses d'Abidjan-Cocody, revenons sur les contextes non moins similaires de leurs combats.

Le contexte politique de la marche des femmes sur Grand-Bassam.

Le 7 février 1949, plusieurs dirigeants du PDCI-RDA sont arrêtés et incarcérés à la prison de Grand-Bassam par l'administration coloniale en réaction à une action de contestation. Jusqu à fin 1949 soit huit mois après, la date du procès n'était pas fixée. Excédées par tant d'arbitraires, des femmes s'organisent et décident de marcher sur la prison de Grand-Bassam en vue d'obtenir la libération des prisonniers politiques. Du 22 au 23 décembre de cette année-là, elles feront face à une répression sauvage qui fera de nombreuses blessées et donnera lieu à des arrestations. Marie KORÉ sera molestée, blessée et condamnée à 02 mois de prison ferme.

En mars 2021, l'admiration coloniale finira par libérer les prisonniers politiques.

Le contexte politique de la marche des femmes à Abidjan-Cocody.

En octobre 2019 à Valence en Espagne, lors d'une rencontre militante baptisée "Crush Party", Guillaume SORO, ancien Premier ministre, ancien Président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire et Président de Générations et Peuples Solidaires (GPS), annonçait sa candidature à l'élection présidentielle d'octobre 2020.

Le 23 décembre 2020, à bord d'un jet privé, le candidat déclaré faisait son retour au pays afin de s'engager à la préparation de l'élection. C'était sans compter avec l'esprit vindicatif d'un pouvoir nullement dispose à tolérer la rupture de l'ex Président de l'Assemblée nationale d'avec le RHDP, parti présidentiel. Le jet privé sera empêché d'atterrir et sera détourné vers le Ghana voisin. Une répression sauvage va alors s'abattre sur les partisans du candidat déclaré qui aboutira à de nombreux blessés, des arrestations et des emprisonnements de cadres dont des députés. Neuf mois après, point de procès. Dans, la foulée, Alassane OUATTARA contre tout bon sens, se déclare candidat pour un 3ème mandat illégal et illégitime.

Le Peuple excédé organise des marches pacifiques pour exiger le retrait de la candidature inconstitutionnelle du président sortant et les conditions d'une élection démocratique, ouverte et transparente avec en prime la libération des prisonniers politiques et le retour des exilés.

C'est dans ce contexte de manifestation généralisée que le 13 août 2020, les femmes de GPS conduite par la Coordinatrice nationale de GPS Côte d'Ivoire, Mme Anne-Marie BONIFON, vont à l'instar de leurs aînées de Grand-Bassam, marcher dans les rues d'Abidjan-Cocody. En réaction, le Pouvoir exercera une répression sauvage contre ces vaillantes dames aux mains nues. Quatre d'entre elles, citées plus haut, vont être jetées en prison puis libérées 05 mois après.
Quant aux prisonniers politiques, plusieurs seront libérés en septembre 2020 quand plusieurs autres croupissent jusqu'à ce jour dans les geôles de l'autocratie.

L'histoire est un perpétuel recommencement dit-on. Les femmes marcheuses de Grand-Bassam se seraient-elles incarnées plus de 70 ans après dans leurs cadettes ivoiriennes marcheuses d'Abidjan-Cocody, membres de GPS ? Les similitudes de valeurs, d'actions et de contextes politiques nous fondent à fortement y croire.

Abi-Daman Koné

FOCUS :
LE R-GPS, un parti aux grandes ambitions

Abi-Daman Koné

Lorem ipsum



Créé en novembre 2020 dans un contexte de semi-clandestinité sur les fondations du RACI, ce suite à la défection du Député Kanigui Mamadou SORO pour le RHDP, le Rassemblement des Générations et Peuples Solidaires en abrégé R-GPS, revendique comme son ancêtre, la position du plus grand des partis et mouvements politiques affiliés à GPS, mouvement fondé par Sem Guillaume Kigbafori SORO.
Plus d'un an après sa création, la REVUE GPS a décidé d'observer à la loupe, ce parti (Idéologie ; Symboles, Objectifs, Structuration de la Direction.)

IDÉOLOGIE

Le R-GPS, à l'article 2 de ses Statuts et Règlement intérieur affirme son attachement à la social-démocratie. Il se veut le creuset dynamique où se fédèrent les énergies pour la construction d'un État républicain basé sur le respect des droits de l'homme, la démocratie, les libertés individuelles et collectives ainsi que sur la justice sociale.

SYMBOLES

- Le sigle : R-GPS.
- La devise : Travail - Solidarité - Justice
- L'emblème : les colombes
- L'hymne : la Côte d'Ivoire réunie.
- Les couleurs : l'orange et le vert.

DÉCRYPTAGE DU LOGO (VOIR LOGO)

Dans le logo l'on observe quatre barres incurvées positionnées aux quatre (04) points cardinaux et qui font bloc autour de l'acronyme R-GPS baignant dans la les couleurs nationales. Ce qui signifie que ce parti se veut un creuset d'unité nationale, une Côte d'Ivoire en miniature où sont rassemblés les ivoiriens d'origines diverses. Au-dessus de l'acronyme, deux colombes venant d'horizons opposés et se faisant un baiser en signe de réconciliation, d'amour et de paix.

OBJECTIFS

Si l'objectif immédiat du R-GPS est de porter au pouvoir d'État son mentor et Président d'honneur Sem Guillaume Kigbafori SORO, il n'en demeure pas moins qu'il nourrit des objectifs impersonnels édictés par ses Statuts et Règlement intérieur en leur article 3 :
- Promouvoir et renforcer la paix ;
- Renforcer la démocratie, l'État de droit et la justice sociale ;
- Promouvoir l'économie sociale de marché ;
- Promouvoir les différences comme sources d'opportunités et non d'antagonisme;

- Promouvoir un État-nation ;
- Défendre les institutions de la République ;
- Promouvoir la bonne gouvernance ;
- Promouvoir l'accès des femmes aux instances de décisions ;
- Promouvoir l'insertion socioprofessionnelle des jeunes.

STRUCTURATION DU PARTI ET DE SA DIRECTION

Le R-GPS est structuré en organes centraux, structures territoriales et structures spécialisées. Les organes centraux sont :
le Congrès ;
la Convention ;
le Président ;
le Directoire ;
le Bureau politique ;
le Secrétariat Général ;
l'Inspection Générale du Parti ;
le Conseil de l'ordre et de discipline ;
le Commissariat aux comptes.
Ces organes sont animés au quotidien par des hommes et des femmes qui en constituent la Direction. Intéressons-nous aux plus en vue (Le Président, le Directoire et le Secrétariat général.

Le Président.

Élu par le Congrès, le Président est l'organe qui incarne au mieux la Direction du R-GPS, mieux le R-GPS dans son entièreté. Il est l'autorité morale du Parti. Il est l'Organe chargé d'une part de la conception des politiques et des stratégies, et d'autre part de la supervision du fonctionnement général du Parti.

Le Directoire.

Le Directoire est chargé de l'élaboration des stratégies et des plans d'action du Parti et prépare les réunions du Bureau politique. Il comprend :
- Le Président (émanation du Congrès) ;
- Les élus (émanation du suffrage universel des ivoiriens) ;
- Les Vice-présidents (émanation du Président) ;
- Le Secrétaire général (émanation du Président) ;
- Les Secrétaires généraux adjoints (émanation du Président) ;

- Le Directeur de cabinet du Président et ses adjoints (émanation du Président) ;
- Le Chef de cabinet du Président et ses adjoints (émanation du Président) ;

- Le Directeur de Cabinet du Secrétaire général du Parti (émanation du Secrétaire général) ;
- Les Présidents des structures spécialisées (émanation des Assemblées générales électives des structures spécialisées) ;

Le Secrétariat général.

Le Secrétariat général est l'organe de gestion et d'animation du Parti. Il se charge de l'exécution des décisions du Parti. Il est dirigé par le Secrétaire général. Il comprend :
- Le Secrétaire général.
- Les Secrétaires généraux adjoints.
- Les Secrétaires nationaux.
- Les Secrétaires nationaux adjoints.

03

LA VIE DES DELEGATIONS ET MOUVEMENTS

SÉANCE DE TRAVAIL DE MME ANNE-MARIE BONIFON AVEC LA DÉLÉGATION RÉGIONALE GPS DE LA MÉ.

Le dimanche 5 décembre 2021, Mme Anne-Marie BONIFON, Coordinatrice nationale de GPS Côte d'ivoire a en sa qualité de Présidente de la Délégation régionale de la Mé présidé une séance de travail avec les membres de ladite Délégation régionale. A l'ordre du jour figuraient 04 points :

1-Établissement de la stratégie de remobilisation des militants, suivi du programme du 1er semestre 2022.
2- Etablissement du budget prévisionnel du 1er semestre de l'an 2022.
3 Divers.

Au titre du 1er point, le constat fait par tous est que dans le deuxième semestre de l'année 2021, il y eut un relâchement de la mobilisation dû en premier à l'incarcération de la Présidente de la Délégation régionale.
Un comité de réflexion a donc été mis en mission en vue de penser une stratégie de remobilisation dans la Mé.
Quant aux départementaux, ils devront produire dans un délai de deux (02) semaines, la liste et les contacts des responsables de sous-préfectures et des communes, des points focaux dans les villages ainsi que des responsables de CLC.
Ils devront également produire un programme d'activités à mener dans le cadre de la remobilisation.

En ce qui concerne le 2ème point à l'ordre du jour, il a été décidé de le débattre à la prochaine réunion. Le budget prévisionnel devrant tenir compte des programmes d'activités à établir par les départementaux.
semestre 2022.

A souligner au cours de la réunion, la présentation de nouveaux membres qui étaient à leur première réunion.

Par FOY-ACHI



LA FORCE EN MOUVEMENT POUR SORO (FMS) A LA CONQUETE DE L'OUEST MONTAGNEUX.

Réuni très récemment en session extraordinaire, le Bureau Exécutif National de la FMS a décidé de se lancer à la conquête du pays profond, plus particulièrement dans sa partie ouest, le District des montagnes. Ceci, non seulement pour y semer la graine de la paix, mais aussi pour une forte implantation de GPS.

Ainsi ce samedi 04 décembre 2021 à Daleu, le Coordinateur local FMS du Tonkpi ,M. Evrard PEULE, a donné un écho favorable à l'appel du Président de GPS, Sem Guillaume SORO, celui d'aller partout pour installer GPS. Il a ainsi rencontré le collectif des chefs traditionnels, question d'obtenir leurs bénédictions en prélude à l'occupation du terrain afin d'installer de nouveaux Comités Locaux Citoyens(CLC), gage de la consolidación de la base électorale favorable à GPS.

Par Ange M'ZEE.
Correspondant dans la Mé.



GPS-YOPOUGON : SÉANCE DE TRAVAIL DU DÉLÉGUÉ COMMUNAL AVEC LES MEMBRES DE CLC DU QUARTIER MILLIONNAIRE

Le samedi 27 novembre 2021, M. YÉO Baba, Délégué communal GPS-Yopougon a eu une séance de travail avec les membres des CLC de Yopougon quartier Millionnaire. Cette rencontre s'est déroulée autour de la stratégie d'enrôlement des membres du CLC et l'implantation de GPS dans le quartier.
À l'issue des échanges, les participants ont renouvelé leur soutien indéfectible au Président SORO Kigbafori Guillaume, Président de GPS, et ont manifesté leur détermination à asseoir la notoriété de GPS dans leur zone.

Ben Sirac le sage



BAGOUE :
LA COORDINATION RÉGIONALE R-GPS CONDAMNE LE HARCÈLEMENT JUDICIAIRE CONTRE GUILLAUME SORO

Le samedi 11 décembre 2021, la Coordination régionale R-GPS de la Bagoué dirigée par le régional Zié Théophile SORO a organisé à Boundiali une Assemblée Générale qui avait pour thème : ' Cabale politico-judiciaire contre Guillaume SORO : la Bagoué dit non".

L' événement qui a eu lieu à la Maison du PDCI-RDA de la capitale de la Bagoué marquait la reprise officielle des activités du parti dans la Région, il a a cette occasion eu le soutien de tous les mouvements soroïstes affiliés à GPS et actifs dans la Bagoué à savoir, l'UGS, la NGB, et la FMS.

Plusieurs allocutions ont ponctué la rencontre dont celles des Vice-Présidents du R-GPS Boua Oumar TOURÉ et Zanan Lancine COULIBALY venus d'Abidjan apporté le soutien du R-GPS et de son Président exécutif Soumaïla YAO.
Les intervenants ont unanimement condamné les décisions du 23 juin de la justice ivoirienne ainsi que la plainte à Paris de Michel GBAGBO contre Le Président Guillaume SORO.
Conformément aux instructions du Président de GPS, l'assemblée générale a décidé d'investir dans les semaines et mois à venir la Région de la Bagoué en vue de la remobilisation.

À la fin de la cérémonie, le Coordinateur régional R-GPS Zié Théophile SORO a dit sa satisfaction au correspondant de la Revue GPS :
" La satisfaction est totale. Les conditions sont particulièrement difficiles dans la Bagoué avec les nombreux ministres et particulièrement la Ministre de l'éducation qui fait beaucoup de dons qui prennent l'allure de l'achat de conscience. Mais nous avons quand même réussi à organiser notre AG en remplissant la salle du siège du PDCI."

Par le Sercom R-GPS de la Bagoué.



TUNISIE :
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU R-GPS REÇU À DÎNER PAR LES COORDINATIONS GPS ET R-GPS



En marge du colloque littéraire organisé dans le Kef en Tunisie et auquel il a participé, Dr Hervé COULIBALY, Secrétaire général du R-GPS a rendu ses civilités à la grande famille soroïste de ce pays. Ce fut l'occasion pour ses hôtes de le recevoir à dîner. La délégation conjointe de membres des Coordinations GPS et R-GPS présidées respectivement par Mme BOURAOUI Chantal et M. ETTIEN Elie Annan a exprimé sa joie et l'honneur ressenti de recevoir l'hôte de marque.

Ce dernier leur a manifesté sa gratitude pour la qualité de l'accueil.
Après leur avoir donné des informations du pays, il les a exhortés à l'unité d'action et à la solidarité conformément à la vision unitaire impulsée par SEM Guillaume Kigbafori SORO, Président de GPS.

Par Abi-Daman KONÉ
Source : Sercom R-GPS Tunisie

04 SOCIETE

Dons de l'UGS aux déguerpis de Koumassi

AU NOM DE GUILLAUME SORO, L'UNION DES GÉNÉRATIONS SOROISTES (UGS) SOULAGE LES DEGUERPIS DE KOUMASSI.



Ce samedi 27 novembre 2021, l''UGS a fait dons de vivres (près d'une tonne de riz et des bouteilles d'huile) aux sinistrés du déguerpissement du quartier Fanny de Koumassi. Le Président TRAORÉ Arouna et tout le Bureau politique de l'UGS ont au nom de Sem Guillaume Kigbafori SORO, exprimé à travers ces dons toute la solidarité et la compassion nationales auxquelles ont droit les sinistrés.

En effet, pour le Président de GPS, le vrai développement est celui qui tient compte du bien-être et du mieux-être des populations.

Abi-Daman KONÉ

DISTRIBUTION GRATUITE DE KITS SCOLAIRES DANS LE TCHOLOGO : LA CARAVANE SCOLAIRE GKS "TOUS À L'ÉCOLE" À KOFIPLE ET À KASSIONGOKOURA



Les étapes 7 et 8 de la Caravane étaient ce samedi 20 novembre 2021 dans le Tchologo, plus précisément dans les villages de KOFIPLÉ, village natal de SEM Guillaume Kigbafori SORO, Président de GPS, et KASSIONGOKOURA, village voisin au premier.

Les deux Vice-présidents du R-GPS MM. Zanan Lanciné COULIBALY et Boua Oumar TOURE ont procédé à la remise symbolique de kits scolaires aux chefs COULIBALY Gnonwa N'golo de Kofiplé et COULIBALY Odan Nzié de Kassiongokoura avant une distribution plus large aux écoliers.

Les émissaires de Guillaume SORO en ont profité pour donner des nouvelles rassurantes de leur fils Kigbafori aux chefs et populations des deux villages. Ceux-ci ont formulé beaucoup de bénédictions pour celui-ci ainsi que pour ses émissaires

Abi-Daman KONÉ



BIANKOUMA : LA COORDINATION GPS D'ESPAGNE . DON DE KITS SCOLAIRES AU NOM DU PRÉSIDENT GUILLAUME SORO

Biankouma n'a pas été oubliée par l'élan de générosité initié en milieu scolaire par le Président de GPS Sem Guillaume Kigbafori SORO.

En effet, le vendredi 17 décembre 2021 a eu lieu une cérémonie de distribution de kits scolaires offerts par la délégation GPS d'Espagne, ce au nom du Président de Générations et Peuples Solidaires.
Et c'est l'École primaire publique Gomimpleu dans la ville de Biankouma qui en fut l'heureuse bénéficiaire. Ainsi, les vingt (20) premiers élèves de chaque classe ont-ils reçu des kits scolaires en guise de félicitations et d'encouragement sur la voie de l'excellence.

Étaient présents à la cérémonie, M. Gbongue TIA, Coordinateur départemental GPS de Biankouma représentant le point focal de GPS Tonkpi M. GBA Bakary, le tout nouveau Coordinateur régional R-GPS du, Tonkpi M. TOKPA Droh, le Coordinateur départemental R-GPS de Biankouma M. TIA Léon Didier et plusieurs Coordinateurs sous-préfectoraux R-GPS du Département de Biankouma.

Il faut noter que le Directeur de l'école d'accueil, M. SIRIWE Drissa et le personnel enseignant ont exprimé leur joie et adresse des remerciements au Président Guillaume SORO ainsi qu'à ses émissaires. .
Quant aux élèves bénéficiaires, c'est très heureux qu'ils sont partis pour les congés de fin d'année les bras chargés.

Robin des MONTAGNES, Correspondant dans le Tonkpi.

Abi-Daman KONÉ

05 CULTURE

LA DÉLÉGATION COMMUNALE GPS DE YOPOUGON RENCONTRE LES NOUVELLES AUTORITÉS COUTUMIÈRES DE KOUTÉ-VILLAGE.



Le jeudi 11 novembre 2021, une délégation de la Délégation communale GPS de Yopougon conduite par son 1er responsable M. YÉO Baba, est allée à la. rencontre des nouvelles autorités coutumières du quartier KOUTE-VILLAGE, ce au nom du Président SORO Kigbafori Guillaume, Président de GPS.

La démarche a consisté à :
- féliciter les nouvelles têtes couronnées pour leur accession au trône ;
- faire connaissance avec lesdites autorités ;
- s'imprégner des réalités des populations dudit quartier.

Le leader communal, après avoir exposé le motif de la visite, a salué l'esprit d'équipe qui anime la chefferie avant de l'exhorter à poursuivre sur la voie de la cohésion entre administrés.

M. DJESSE Samuel, chef notable représentant le Chef central, M. APITI APITI Clément, a exprimé la gratitude des gardiens de la tradition à la délégation pour son égard sans cesse renouvelé aux populations. Aussi, a-t-il formulé des bénédictions pour le Président SORO Kigbafori Guillaume, contraint à l'exil.

Ben Sirac le sage

06 SPORT

SANDEGUE : 3EME ÉDITION DU TOURNOI DE FOOTBALL DE LA PAIX ET DE LA COHÉSION SOCIALE DOTÉ DU TROPHÉE GUILLAUME KIGBAFORI SORO MARRAINÉ PAR LA VICE-PRÉSIDENTE DU R-GPS DJENEBA DIARRASSOUBA.



A l'initiative de M. Sekou TIMITE Président de l''UGEAS, un tournoi de football doté du trophée Guillaume SORO a eu lieu ce samedi 23 octobre 2021 à Sandégué. La marraine Djeneba DIARRASSOUBA, Vice-présidente R-GPS chargée de la Diaspora et Coordinatrice de France, marraine du tournoi, y était représentée par son collègue Vice-président du R-GPS chargé du District du Zanzan, M. Koffi FOFIÉ.
La finale qui a opposé les localités de Sandégué et de Yorobodi a vu la victoire de la dernière citée par le score de 1 but a 0.

Avant le match, la délégation officielle est allée saluer le chef de terre de Sandégué qui a reçu des bouteilles de liqueur et deux béliers au nom de Guillaume Kigbafori SORO. Puis ce fut au tour du centre de santé de Sandégué de recevoir des dons du généreux Président de GPS.





Soutto Soul



DOUMBIA YOUSSOUF dit KADER



TRAORÉ METONGOU



TRAORÉ MAMADOU



KONE ARDJOUMA HERMANN



KASSE KOUAME JEAN BAPTISTE



SILUE EMMANUEL



DOSSO SEYDOU



KAMAGATE ADAMA



BAMBA SOULEYMANE



FOFANA KOUAKOU KONAN



TRAORÉ LAMINE

Liberté

Pour les prisonniers politiques